Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260413-D202604004-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de PABU convoqué par le Maire, s'est réuni le 13 avril 2026 à 18h30.

Date de convocation : 7 avril 2026

MEMBRES PRESENTS :

LOUIS Guillaume / ALLO Olivier / ANDRE Catherine / BECHET Christine / BOGAS Patrice / CHIKH Karim / CORNIC Catherine / DEREAT Jean-Yves / FAMEL Antinéa / GOURRET Denis / HELARY Philippe / HENRY Bernard / KARROUMI Jamila / LESCURE Rémi / MARCHAND Cinderella / PIN Coralie / ROBERT Pascale / RONGIER Claude / THOMAS Denise / VERGNIAUD Mélanie

MEMBRES ABSENTS :

FLEUROT Jennifer
LYNCH Charles-Edouard
TOURBOT Philippe

POUVOIRS :

TOURBOT Philippe : procuration à ALLO Olivier

Soit, membres en exercice : 23 ; membres présents : 20 ; nombre de votants : 21

SECRETAIRE DE SEANCE : ROBERT Pascale

DELIBERATION N° 2026-04-004 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : G. LOUIS

L'article 1650-1 du code général des impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission. Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires est porté à 8. Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

DESIGNE les personnes suivantes membres de la commission communal des impôts directs :

Titulaires

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260413-D202604004-DE

1. LOUIS Guillaume	9.ROBERT Pascale
2.ALLO Olivier	10.BECHET Christine
3.MARCHAND Cinderella	11.ANDRÉ Catherine
4.GOURRET Denis	12.CORNIC Catherine
5.PIN Coralie	13.TOURBOT Philippe
6.BOGAS Patrice	14.THOMAS Denise
7.VERGNIAUD Mélanie	15.HENRY Bernard
8.RONGIER Claude	16.DEREAT Jean-Yves
Suppléants	
1.CHIKH Karim	9.LE GARS Stéphane
2.FLEUROT Jennifer	10.CORDIER Isabelle
3.FAMEL Antinéa	11.AUFFRAY Jean-Michel
4.LESCURE Rémi	12.IKEZOUHENE Mourad
5.LYNCH Charles-Edouard	13.LE BORGNE Martine
6.HELARY Philippe	14.MONFORT Bruno
7.KARROUMI Jamila	15.HENRY Joël
8.NICOLAS Lenaïg	16.BECHET Dominique

Vote du conseil municipal :

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire
GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.